

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC  
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 2021-02**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 20 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-02 modifiant le Règlement de zonage n° 1324 concernant la bonification réglementaire 2021.

QUE l'objet de ce règlement est de permettre l'usage de vente et d'entretien de véhicule autorisé sur la rue Salaberry, d'ajouter l'usage de lavage de camion commercial au sein de la classe de commerce contraignante, d'indiquer la zone R-49 comme étant une zone de réserve, de créer une nouvelle zone mixte sur la rue Choquette afin de permettre les commerces de vente au détail et de services, de permettre l'usage « Maison de chambres et pension » dans la zone M-318, d'ajouter des dispositions permettant, dans certaines zones, l'exercice d'un métier d'art à même une résidence unifamiliale ou bifamiliale et de modifier les dispositions concernant activités de rassemblement temporaires. L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 juin 2021, date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Granit.

**DONNÉ À LAC-MÉGANTIC**, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière